Informations de base

2017/2018(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget rectificatif 1/2017: mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour le Royaume Uni, Chypre et le Portugal Voir aussi 2017/2017(BUD) **Subject** 3.70.11 Catastrophes naturelles, Fonds de solidarité 8.70.57 Budget 2017	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	GEIER Jens (S&D)	27/01/2017
	Rapporteur(e) fictif/fictive MUREŞAN Siegfried (PPE) KÖLMEL Bernd (ECR) DEPREZ Gérard (ALDE) NÍ RIADA Liadh (GUE /NGL) TARAND Indrek (Verts /ALE) VALLI Marco (EFDD)	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Agriculture et pêche	3529	2017-04-05

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
26/01/2017	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2017)0046	Résumé
03/04/2017	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	07003/2017	Résumé
03/04/2017	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
03/04/2017	Vote en commission		
03/04/2017	Dépôt du rapport budgétaire	A8-0155/2017	Résumé

05/04/2017	Décision du Parlement	T8-0115/2017	Résumé
05/04/2017	Résultat du vote au parlement		
05/04/2017	Adoption du projet du budget par le Conseil		
05/04/2017	Fin de la procédure au Parlement		
24/05/2017	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2017/2018(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Modifications et abrogations	Voir aussi 2017/2017(BUD)
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/8/09143

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE599.604	03/02/2017	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A8-0155/2017	03/04/2017	Résumé
Texte budgétaire adopté du Parlement		T8-0115/2017	05/04/2017	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Position du Conseil sur le projet de budget	07003/2017	03/04/2017	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget de la Commission	COM(2017)0046	26/01/2017	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Budget 2017/0851 JO L 136 24.05.2017, p. 0001	Résumé

Budget rectificatif 1/2017: mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour le Royaume Uni, Chypre et le Portugal

2017/2018(BUD) - 03/04/2017 - Position du Conseil sur le projet de budget

Le 26 janvier 2017, la Commission a soumis au Conseil le projet de budget rectificatif (PBR) nº 1 au budget général pour 2017 qui porte sur l'intervention du Fonds de solidarité de l'UE pour un montant total de 71.524.810 EUR en crédits d'engagement et de paiement.

Cette proposition a pour objectif d'apporter une aide financière au Royaume-Uni, à Chypre et au Portugal à la suite des catastrophes naturelles qui ont frappé ces pays en 2015 et 2016.

Les crédits correspondants devraient être affectés selon l'article 13 06 01 (*Fonds de solidarité de l'UE - Assistance aux États membres en cas de catastrophe naturelle majeure ayant de graves répercussions sur les conditions de vie, l'environnement naturel et l'économie*).

La Commission propose de financer les crédits de paiement nécessaires **en recourant à la réserve négative**, comme le prévoit l'article 47 du règlement financier.

Le 3 avril 2017, le Conseil a adopté sa position sur le PBR n° 1 au budget général pour 2017, telle qu'elle figure à l'annexe de l'exposé des motifs du PRB 1/2017.

Budget rectificatif 1/2017: mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour le Royaume Uni, Chypre et le Portugal

2017/2018(BUD) - 26/01/2017 - Projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation d'un projet de budget rectificatif n°1/2017 accompagnant la proposition de mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour venir en aide au Royaume-Uni, à Chypre et au Portugal.

CONTENU : le projet de budget rectificatif (PBR) n° 1 pour l'exercice 2017 couvre l'intervention du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE), pour **un montant de 71.524.810 EUR en crédits d'engagement et de paiement**.

Cette intervention porte sur :

- des inondations au Royaume-Uni,
- une période de sécheresse et des incendies à Chypre et des incendies au Portugal.

Les services de la Commission ont procédé à un examen approfondi des demandes de ces pays conformément au règlement (CE) n° 2012/2002 du Conseil instituant le FSUE.

Les montants d'aides octroyés par le Fonds de solidarité ne peuvent dépasser les coûts totaux estimés des actions éligibles qui se rapportent respectivement au Royaume-Uni, à Chypre et au Portugal.

Lors du calcul du montant total de l'aide octroyée par le FSUE, le taux de 2,5% a été appliqué dans les cas du Royaume-Uni et du Portugal étant donné que les montants totaux des dommages directs se situent au-dessous de leurs seuils «catastrophe majeure» respectifs.

En ce qui concerne Chypre, le taux de 2,5% a été appliqué jusqu'à concurrence du seuil «catastrophe majeure», tandis que le taux de 6% a été appliqué à la part du total des dommages directs située au-dessus de ce seuil.

La Commission propose de mobiliser le Fonds de solidarité de l'Union européenne pour les 3 cas et de modifier le budget 2017 en renforçant l'article 13 06 01 «Assistance aux États membres en cas de catastrophe naturelle majeure ayant de graves répercussions sur les conditions de vie, l'environnement naturel et l'économie» d'un montant de **71.524.810 EUR**, à la fois en crédits d'engagement et en crédits de paiement.

Comme le Fonds de solidarité de l'Union européenne est un instrument spécial tel que défini dans le règlement CFP, **les crédits en question doivent être inscrits au budget en dehors des plafonds correspondants du CFP**.

La Commission est convaincue que le montant de 71.524.810 EUR en crédits de paiement peut être redéployé au sein du budget 2017. Cependant, à ce stade précoce de l'exécution, la Commission n'est pas encore en mesure de déterminer une source précise, de sorte qu'elle propose d'imputer, dans le présent PBR, une réserve négative de crédits de paiement sur l'article 40 03 01 pour un montant de 71.524.810 EUR.

La Commission propose dès lors de **réduire la réserve négative dès que possible** par voie de virement de crédits issus d'autres postes budgétaires.

Budget rectificatif 1/2017: mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour le Royaume Uni, Chypre et le Portugal

2017/2018(BUD) - 05/04/2017 - Acte final

OBJECTIF : établir un budget rectificatif 1/2017 en vue de mobiliser le Fonds de solidarité pour venir en aide au Royaume-Uni, à Chypre et au Portugal confrontés à des catastrophes naturelles.

ACTE LÉGISLATIF : Adoption définitive (UE, Euratom) 2017/851 du budget rectificatif n° 1 de l'Union européenne pour l'exercice 2017.

CONTENU : le présent budget rectificatif 1/2017 porte sur l'intervention du Fonds de solidarité de l'UE pour un montant total de **71.524.810 EUR** pour venir en aide au Royaume-Uni confronté à des inondations en décembre 2015 et janvier 2016, et les îles de Chypre et de Madère, confrontées à des incendies entre octobre 2015 et août 2016.

Les crédits correspondants sont affectés à l'article 13 06 01 (Fonds de solidarité de l'UE - Assistance aux États membres en cas de catastrophe naturelle majeure ayant de graves répercussions sur les conditions de vie, l'environnement naturel et l'économie).

Budget rectificatif 1/2017: mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour le Royaume Uni, Chypre et le Portugal

2017/2018(BUD) - 05/04/2017 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 671 voix, 16 voix contre et 4 abstentions, une résolution relative à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif nº 1/2017 accompagnant la proposition de mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour venir en aide au Royaume-Uni, à Chypre et au Portugal.

Le Parlement rappelle que ce projet de budget rectificatif concerne la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) à hauteur de **71.524.810 EUR** pour des inondations au Royaume-Uni de décembre 2015 à janvier 2016, une période de sécheresse et des incendies à Chypre entre octobre 2015 et juin 2016, et des incendies sur l'île portugaise de Madère en août 2016.

Le projet de budget rectificatif nº 1/2017 a pour objet d'inscrire formellement cet ajustement budgétaire au budget 2017 de l'Union. En conséquence, la Commission propose de modifier le budget 2017 de l'Union et de renforcer l'article 13 06 01 «Assistance aux États membres en cas de catastrophe naturelle majeure ayant de graves répercussions sur les conditions de vie, l'environnement naturel et l'économie», en rappelant que cette aide doit être débloquée d'urgence.

Dans la foulée, le Parlement approuve telle quelle la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif nº 1/2017 et rappelle que le FSUE est un instrument spécial. En conséquence, les crédits d'engagement et de paiement y relatifs devraient être inscrits au budget au-delà des plafonds du CFP.

Budget rectificatif 1/2017: mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour le Royaume Uni, Chypre et le Portugal

2017/2018(BUD) - 03/04/2017 - Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture

La commission des budgets a adopté le rapport de Jens GEIER (S&D, DE) relatif à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif nº 1/2017 accompagnant la proposition de mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour venir en aide au Royaume-Uni, à Chypre et au Portugal.

Les députés rappellent que ce projet de budget rectificatif concerne la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) à hauteur de **71.524.810 EUR** pour des inondations au Royaume-Uni de décembre 2015 à janvier 2016, une période de sécheresse et des incendies à Chypre entre octobre 2015 et juin 2016, et des incendies sur l'île portugaise de Madère en août 2016.

Le projet de budget rectificatif nº 1/2017 a pour objet d'inscrire formellement cet ajustement budgétaire au budget 2017 de l'Union. En conséquence, la Commission propose de modifier le budget 2017 de l'Union et de renforcer l'article 13 06 01 «Assistance aux États membres en cas de catastrophe naturelle majeure ayant de graves répercussions sur les conditions de vie, l'environnement naturel et l'économie», en rappelant que cette aide doit être débloquée d'urgence.

Dans la foulée, les députés appellent le Parlement à approuver telle quelle la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif nº 1/2017.